



RISQUES

Conseils
de prévention
aux Agents de
propreté

Nettoyons
en bonne santé !



Quels sont les principaux risques de votre métier ?

Maux de dos, tendinites des bras et des épaules

Votre activité vous demande souvent de porter des charges et/ou d'avoir des gestes répétitifs qui peuvent être à l'origine d'accidents du travail ou de maladies professionnelles invalidantes.

Entorses, fractures, contusions liées à des chutes ou des glissades

- Sur des sols dégradés ou mouillés
- Sur des sols encombrés
- Dans des escaliers ou lors de travaux en hauteur.

Coupures, piqûres lors de l'évacuation de déchets

Même si la plupart du temps, elles sont sans gravité, elles ne sont pas à sous-estimer et montrent l'intérêt de manipuler les poubelles avec des gants.

Brûlures, allergies liées à l'utilisation de produits chimiques

Par manque de protection, suite à des projections directes sur la peau, dans les yeux ou du fait de contacts réguliers avec les produits, même à petites doses.

Chaque salarié doit être responsable de sa propre sécurité mais également de celle de ses collègues.
Respectez les consignes de sécurité !

Quels sont les moyens de prévention ?



Maux de dos et tendinites

- Je demande du matériel léger et maniable (aspirateur, escabeau, chariot, monobrosse...).
- J'essaie de varier les tâches de travail et de faire attention à mon dos.
- Je demande à quelqu'un de m'aider pour manipuler un matériel lourd ou encombrant.

Je signale tout incident à mon employeur sous 48 h.



Coupures et piqûres

- Je porte des gants pour l'évacuation des déchets (particulièrement s'ils sont souillés).
- Je reste vigilant face à la présence éventuelle d'objets coupants (verre, lame) ou piquants (aiguille, seringue). En cas de coupure, je lave la plaie avec de l'eau et du savon, je la désinfecte.



Brûlures chimiques et allergies

- Je connais la signification des étiquettes.
- Si je transvase un produit, je note son nom (et ses dangers) sur le bidon.
- Je ne mélange pas les produits.
- Je porte des gants et la tenue de travail fournis par mon employeur.



• De manière plus générale....

Risques électriques

- Je signale tout matériel défectueux (fils dénudés, prise mal fixée...)
- Je ne touche pas un appareil sous tension avec des mains mouillées
- Je ne tire pas sur le fil pour le débrancher
- Je ne change pas d'ampoule sans être habilité

Risques liés aux engins autoportés (autolaveuse, balayeuse...)

- Je peux conduire un engin autoporté si je suis formé et autorisé par mon employeur
- Je respecte les règles de circulation
- Je ne suis pas un taxi : je ne transporte pas de passager !!

Risques d'incendie :

- J'alerte le plus vite possible les secours et un responsable
- J'utilise un extincteur si j'ai été formé
- J'évacue les lieux
- Je n'utilise pas l'ascenseur

Risques routiers :

- Je respecte le code de la route
- Mon véhicule doit être aménagé en fonction du matériel que je transporte et entretenu régulièrement.

N.B. La réglementation prévoit que l'employeur doit fournir des équipements de protection et que le salarié doit les utiliser.

Contacts & informations

SISTNI Bourgoin-Jallieu
Tél. 04 74 28 12 33
www.masanteautravail38.com
sistni@sistni.fr

SLST Saint-Étienne
Tél. 04.77.79.43.90
www.slst.fr
j.meli@slst.fr

SMIEVE Vienne
Tél. 04 74 78 34 00
www.masanteautravail38.com
smieve@smieve.com

STLN Roanne
Tél. 04 77 68 28 44
www.stln42.fr
santetraavail.loirenord@stln42.fr

SMI Moirans
Tél. 04 76 35 44 51
www.masanteautravail.com
administratif@smi38.fr

